

Bon naissance / adoption

Depuis 2015, Viv'ARTI Bretagne souhaite s'associer aux événements de la vie des artisans/commerçants et des salariés. Pour cela, nous avons choisi d'offrir des bons pour toute naissance ou adoption.

Cadeau de Viv'ARTI Bretagne :

- Bon naissance/adoption de 40€ par enfant (utilisable dans une enseigne spécialisée dans l'univers bébé)
- Invitation gratuite des parents à l'assemblée générale pour la remise du bon

Comment ça marche ?

Critères d'attribution :

- Naissance ou adoption d'un enfant d'un actif (chef d'entreprise ou salarié) d'une entreprise adhérente à Viv'ARTI l'année de la naissance
- Demande d'attribution d'un bon naissance/adoption doit être faite auprès de Viv'ARTI avant le 1er février de l'année n+1, accompagnée de l'acte de naissance ou d'adoption.
- Remise des bons lors de l'Assemblée Générale de l'association



Pour les naissances/adoptions en 2022, vous avez jusqu'au 1er février 2023 pour faire votre demande.

- **Acte de naissance ou d'adoption à transmettre à Viv'ARTI**

Pour en savoir plus :



- Viv'ARTI Bretagne : Hélène CONORT 06.72.54.42.16 ou contact@vivarti-bretagne.org